



Communiqué

Position de l'APPEL – CGSLB sur le protocole soumis par le Gouvernement de la FWB suite à la négociation sectorielle 2019 – 2020 relative à la programmation sociale dans l'enseignement.

Accord en mode mineur...

L'APPEL regrette le procédé qui consiste à faire état d'avancées déjà acquises, notamment dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

Les attentes en matière salariale étaient fortes et avaient mobilisé nombre de nos militants le 3 avril dernier. La réponse y apportée est pour le moins timide. L'amorce d'un alignement progressif de la partie fixe de la programmation sociale est peu satisfaisante.

Le maintien du mécanisme actuel des DPPR et la défense ferme du maintien des droits acquis des membres du personnel en termes de pensions sur les périodes déjà prestées avec tantième préférentiel relève de l'équité et de la bonne gouvernance. La DPPR est le système qui permet le plus souvent aux membres du personnel en fin de carrière de poursuivre leur activité à temps partiel. Elle contribue donc à limiter la pénurie d'une part et les jours d'absence pour maladie d'autre part.

L'APPEL invite le futur Gouvernement à prévoir une enveloppe budgétaire afin de répondre aux revendications légitimes des organisations syndicales lors des prochaines négociations sectorielles bisannuelles.

En conclusion, le texte proposé à la signature est un accord a minima mais il a le mérite de présenter une feuille de route claire et une déclaration d'intentions ferme. Dans le contexte politique actuel, nous pensons qu'il peut être approuvé, malgré la faiblesse des avancées salariales pour les personnels et la tonalité mineure qui ressort de l'ensemble.

Pour l'APPEL – CGSLB

Marc MANSIS
Secrétaire général